



## Refus de renouveler mon titre de séjour

Par **onelovit**, le **26/07/2012** à **13:28**

Bonjour,

Je m'appelle Malek Yassine, de nationalité marocaine, j'ai fait le lycée français d'Agadir où j'ai décroché mon bac scientifique mention très bien.

J'ai obtenu mon visa pour venir faire mes études de médecine en France, et j'ai aisément obtenu mon premier titre de séjour pour tenter le concours de la première année de médecine.

J'ai réussi le concours du premier coup en 2007/2008 et j'ai validé la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année assez facilement (2008/2009 et 2009/2010), jusque là tout est parfait. j'accède en 4<sup>ème</sup> année de médecine pour l'année 2010/2011 et c'est là que tout mon petit monde commence doucement à s'écrouler, j'ai eu beaucoup de soucis personnels et affectifs, et j'ai plongé dans une dépression, j'ai raté mes examens du premier semestre et ne me suis pas présenté à ceux du deuxième. Je redouble donc ma 4<sup>ème</sup> année.

Le souci c'est qu'entre temps je ne suis pas allé renouveler mon titre de séjour (qui a expiré en novembre 2010).

L'année 2011/2012 a été encore pire puisque j'étais encore plus déprimé, n'avais pas la force d'aller à mes stages, ce qui m'a valu de tripler ma 4<sup>ème</sup> année.

Nous sommes le 26 juillet 2012 et je me décide enfin à reprendre ma vie en main et à faire toutes les démarches que je n'ai pas eu le courage ou la présence d'esprit de faire ces 2 dernières années, je prépare mes papiers et je me rend à la préfecture.. après 3 heures d'attente le drame, la dame au guichet me dit qu'elle ne peut rien faire pour moi et elle m'a demandé de déposer un recours auprès du préfet en montant un dossier béton pour avoir un nouveau titre de séjour ...

rentré chez moi et commençant peu à peu à réaliser la gravité de la chose, je me décide de contacter un psychiatre avec lequel j'ai RDV demain pour discuter de ce passage à vide et pourquoi pas apporter du poids à un éventuel dossier de recours gracieux (si j'ai bien compris).

Je ne sais pas quoi faire maintenant, je ne sais pas quel type de recours je dois demander, je

ne sais pas si je recevrais une invitation à quitter le territoire, je ne sais pas si j'ai des chances ou pas de rester car nom de dieu j'ai la niak, j'ai envie de tout donner et être un bon médecin! si vous pouviez me répondre je vous serais infiniment reconnaissant !

Par **Nicole29**, le **26/07/2012** à **22:44**

Bonjour,

Triplé la 4ème année... c'est un mauvais point pour vous. La seule manière de prouver vos dires est de fournir des preuves, des ordonnances des médecins ou avis médical qui appuient vos propos. Car sans preuve, le dossier est très léger. Sauf si vraiment, vous aviez obtenu de très bonnes notes les 3 premières années.